



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 9 juillet 2018**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 9 juillet 2018 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

Mmes Nathalie Bellavance, 2^e vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
Caroline Desbiens, substitut
Louise Forest, substitut

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
MM. Marc-André Marchand, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie et technologies

Étaient absents :MM. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Simon Paquin, membre
Don Monahan, membre

RÉSOL. : 77-07-2018 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Louise Forest

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 78-07-2018 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Forest
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 juin 2018;
4. Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2018;
6. Adoption des *Principes directeurs pour l'octroi de contrats de services professionnels inférieurs à 25 000 \$*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

7. Refus de la demande d'acquisition d'une parcelle du lot 2 438 582 propriété de la RAIM;
8. Affaires nouvelles;
9. Correspondances :
 - Ville de Mascouche – Résolution 180611-07 – Ajout d'assermentation des patrouilleurs de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins;
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 79-07-2018 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 juin 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 juin 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 80-07-2018 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Louise Forest

QUE les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 95 667,66 \$ et de 69 783,66 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 81-07-2018 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 30 juin 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Louise Forest

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 30 juin 2018 au montant de 214 794,81 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 82-07-2018 (Adoption des *Principes directeurs pour l'octroi de contrats de services professionnels inférieurs à 25 000 \$*)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Louise Forest

QUE le conseil d'administration de la RAIM entérine les *Principes directeurs pour l'octroi de contrats de services professionnels inférieurs à 25 000 \$* dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 83-07-2018 (Refus de la demande d'acquisition d'une parcelle du lot 2 438 582 propriété de la RAIM)

ATTENDU la demande du promoteur immobilier Le Groupe MKJM auprès de la Ville de Terrebonne pour la construction d'un bâtiment de +/- 130 unités;

ATTENDU QUE pour la réalisation du projet le Liberté, le promoteur immobilier doit acquérir une parcelle du lot 2 438 582, propriété de la RAIM;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire connaître la position de la RAIM;

ATTENDU QUE la parcelle du terrain convoité par le Groupe MKJM est située à quelques mètres seulement d'un réservoir d'eau potable;

ATTENDU QUE ce réservoir devra certainement faire l'objet d'une réfection importante à moyen terme;

ATTENDU QUE l'ensemble du lot 2 438 582 pourrait être requis par la RAIM pour assurer l'accès au réservoir et aux conduites enfouies, que ce soit dans le cadre de la réfection des équipements ou simplement pour leur entretien;

IL EST PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAIM refuse la demande d'acquisition d'une parcelle du lot 2 438 582, considérant les enjeux majeurs pour la station Gascon sécurisant ainsi l'alimentation en eau potable de la population des deux villes.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Mme Kate Primeau, coordonnatrice au développement économique, Direction de l'urbanisme durable, de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 84-07-2018 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Forest
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

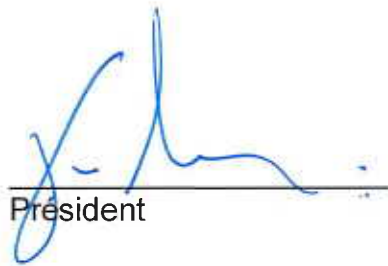
ADOPTÉ

RÉSOL. : 85-07-2018 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière